



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 20 juin 2017

En application des dispositions légales, la Municipalité porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises par le Conseil communal dans sa séance du 20 avril 2017.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux pouvant faire l'objet d'une requête à la Cour constitutionnelle du canton de Vaud

sans

b) Décisions susceptibles de référendum

- **approuvé le préavis 8/2017 amendé concernant la création de la Fondation « Epalogements protégés » et transfert de l'immeuble à ladite Fondation ;**
- **Approuvé le préavis 9/2017 concernant la demande de crédit d'un montant de CHF 490'000.-- (quatre cent nonante mille francs) pour la réalisation de travaux d'entretien ou de réfection du réseau routier et de mise en place de feux de circulation sur la route de la Croix-Blanche, tels que présentés dans le présent préavis;**
- **approuvé le préavis 10/2017 amendé concernant la demande de crédit de CHF 360'000.-- (trois cent soixante mille francs) pour la réfection du chemin des Moulins.**

c) Autres décisions

- **élu M. le Conseiller communal Ernest Corbaz en qualité de Président du Conseil communal pour l'année 2017-2018 ;**
- **élu MM. les Conseillers communaux Yann Glayre et Nicolas Häusel en qualité de 1^{er} et 2^{ème} vices-présidents du Conseil communal pour l'année 2017-2018 ;**
- **élu Mme Mélanie Estoppey en tant que secrétaire suppléante du Conseil communal ;**
- **élu Mme Paulette De Vrieze Stan et MM. Marco Caffaro, Roland Perrin et Esteem Okoro en tant que scrutateurs et scrutateurs suppléants du Conseil communal ;**
- **élu la Commission de gestion 2017 ;**
- **approuvé les comptes et rapport de gestion 2016 ;**
- **refusé la prise en considération la motion déposée par M. le Conseiller communal Claude Matter et consorts « Pour un moratoire des plans de quartier en attendant la validation du futur plan directeur général d'affectation (PGA) à Epalinges »**
- **reporté le vote du préavis 7/2017, Plan de quartier « Le Cloalet », à la prochaine séance ;**
- **renvoyé à la Municipalité le préavis 11/2017 « Travaux de réfection de la toiture et de la partie habitation de la Maison de la Cabolétaz (Ferme Collet), sise à la Route de Berne 227 ;**
- **entendu la réponse de la Municipalité au postulat déposé par M. le Conseiller communal Stéphane Ballaman « Proche aidant : concilier son rôle et son activité professionnelle » ;**

. / .

- **entendu la réponse du Bureau du Conseil suite au vœu de M. le Conseiller Enea Rezzonico qui demande de trouver une solution pour faciliter la recherche de documents sur Extranet» ;**
- **entendu le rapport sur son activité du groupe de réflexion « Jeunes »**

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

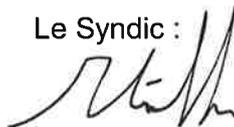
Pour les objets soumis à l'approbation cantonale (susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle), le délai référendaire est de vingt jours dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.

En ce qui concerne les objets susceptibles de référendum en matière communale, le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte de signatures prévu à l'art. 110 al. 3 LEDP (art. 1110a al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).

Epalinges, le 21 juin 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Maurice Mischler



La Secrétaire adjointe :



Monique Andujar